

# DÉCISION DU MAIRE

22 / 150

**Demande de subvention  
Départementale – Projet « Les débats  
pour développer l'échange, l'oralité et  
l'éloquence chez les jeunes »**

Le Maire de la Commune de Montgeron,  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°22/37 du Conseil municipal en date du 4 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire,

Considérant la volonté de la Mission Jeunesse de mener des actions permettant d'encourager les jeunes à s'exprimer à l'oral et développer leur esprit critique,

Considérant que le Conseil Départemental de l'Essonne, à travers un nouvel appel à projets jeunesse, encourage et soutient les initiatives visant à développer la confiance en soi, les compétences psycho-sociales (savoir-être) et les actions d'éloquence,

Considérant que pour la mise en œuvre du projet « Les débats : un outil ludique et pédagogique pour développer l'échange, l'oralité et l'éloquence chez les jeunes », la Mission jeunesse sollicite une subvention de 3000 euros auprès du Conseil Départemental de l'Essonne,

## DECIDE

- Article 1<sup>er</sup>** De signer le dossier de demande de subvention et tout acte à venir ou s'y rapportant.
- Article 2** De solliciter une subvention de 3000 euros (trois mille euros) auprès du Conseil Départemental de l'Essonne, dans le cadre de la politique jeunesse.
- Article 3** Les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget 2023 de la Ville.
- Article 4** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la Commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée à(aux) intéressé(s).
- Article 5** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 27 OCT. 2022

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

